

**REUNION DU COMITE DE BAIE DES ILES D'OR N°2**

Jeudi 10 juillet 2014 à 10h, Espace nautique (Port de Hyères)

<b>REUNION ORGANISEE PAR</b>	Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée, Service Environnement, Cellule d'animation du Contrat de baie des Iles d'or
<b>TYPE DE REUNION</b>	Réunion du Comité de baie des Iles d'or n°2
<b>REDACTEUR COMPTE RENDU</b>	Lucie BIZZOZERO, SAFEGE Magali ROUX, chargée de mission Contrat de baie des Iles d'or <a href="mailto:mroux@tpmed.org">mroux@tpmed.org</a>
<b>VERSION DU COMPTE RENDU</b>	30/07/2014 - V2
<b>PARTICIPANTS</b>	Cf. annexe
<b>AUTRES PIECES JOINTES</b>	Diaporama présenté en séance Règlement intérieur du Comité de baie - Version validée Liste des enjeux et objectifs - Version validée Feuille de route prévisionnelle 2014 du Conseil Scientifique

L'ordre du jour de cette réunion était le suivant :

1. Etat d'avancement du Contrat de baie des Iles d'or
2. Adoption du règlement intérieur du Comité de baie
3. Présentation de la feuille de route prévisionnelle du Conseil Scientifique pour l'année 2014
4. Proposition et validation des enjeux et des objectifs du futur Contrat de baie des Iles d'or
5. Prochaines étapes pour la production de l'avant-projet

M. VINCENT, Président du Comité de baie, ainsi que Mme MONFORT, Adjointe à M. le Maire de Hyères et Présidente du Parc national de Port-Cros, accueillent l'ensemble des membres du Comité de baie des Iles d'or et les remercie de leur présence.

M. VINCENT rappelle l'installation de cette instance lors de la première réunion du Comité de baie le 27 novembre 2013 en Préfecture. Lors de cette réunion, il avait été désigné comme Président du Comité de baie et tient de nouveau à remercier les personnes présentes pour la confiance qu'elles lui ont accordée.

Le Contrat de baie des Iles d'or est en cours d'élaboration. M. VINCENT rappelle l'importance de la concertation dans cette démarche. Il est essentiel de veiller à ce que l'ensemble des partenaires adhèrent à la démarche pour que le Contrat de baie puisse apporter une approche transversale sur les thématiques de l'eau sur ce territoire.

M. VINCENT insiste également sur l'articulation avec les autres démarches du territoire qui est indispensable. Il souligne que le Préfet du Var sera très vigilant sur ce point lors de l'examen du dossier.

M. VINCENT présente ensuite l'ordre du jour de cette séance.

## **1. Etat d'avancement du Contrat de baie des Iles d'or**

Mlle ROUX (TPM) rappelle les caractéristiques principales du territoire et les masses d'eau concernées par le Contrat de baie des Iles d'or. Au total, 17 communes sont concernées, 3 sous-bassins versants (Gapeau, Roubaud, Maravanne), 2 masses d'eau côtières, 18 masses d'eau superficielles et 7 masses d'eau souterraines.

Mlle ROUX présente ensuite les principales étapes de l'élaboration du Contrat et rappelle les étapes franchies jusqu'à maintenant. Le travail en cours a pour objectif de produire l'avant-projet. Il s'agit d'un document présentant les enjeux et les objectifs du Contrat ainsi que le programme préliminaire d'actions permettant l'atteinte de ces objectifs.

Aucune question relative à cette présentation n'a été formulée par les membres du Comité de baie.

## **2. Adoption du règlement intérieur du Comité de baie**

M. QUEFFEULOU (TPM) rappelle que l'arrêté préfectoral du 12 novembre 2013 relatif à la constitution du comité de baie des îles d'or prévoit dans son article 4 la rédaction d'un règlement intérieur propre à cette instance. « *Le Comité de baie devra se doter d'un règlement intérieur aux fins de définir les modalités d'organisation de ses instances* ».

L'objet de la réunion de ce jour est de valider ce règlement intérieur transmis préalablement aux membres du comité de baie avec l'invitation à la réunion.

Ce projet est basé sur le règlement intérieur du comité de baie de la rade de Toulon qui vient de faire l'objet d'une mise à jour validée lors du comité de baie du 31 janvier 2014 et d'une préparation au sein du Comité technique et financier.

Plutôt que de relire *in extenso* le projet de règlement, M. QUEFFEULOU rappelle les rôles et la composition de chacune des instances impliquées dans la gouvernance du Contrat de baie des Iles d'or :

- Le Comité de baie : il s'agit de l'instance de décision et de suivi du Contrat, aussi bien lors de sa phase d'élaboration que celle de mise en œuvre opérationnelle.
- Les maîtres d'ouvrage : il s'agit des signataires du Contrat qui se sont engagés sur des actions à mener. M. QUEFFEULOU rappelle qu'il est important d'avoir des maîtres d'ouvrage volontaires et motivés.
- Les groupes de travail : ils sont au besoin constitués par le Président et composés des membres du Comité de baie et si besoin d'experts.
- Le Conseil Scientifique : il est commun aux Contrats de baie de la rade de Toulon et des Iles d'or. Il a un rôle consultatif et formule des avis, des alertes ou des recommandations au Président du Comité de baie.
- Le Comité Technique et Financier (CTF) : il apporte un soutien technique à la cellule d'animation du Contrat et apporte des solutions techniques et financières aux maîtres d'ouvrage pour la réalisation de leurs actions. Sa composition a été arrêtée lors du Comité de baie du 27 novembre 2013.
- La Cellule d'animation et de coordination : elle est assurée par la Communauté d'Agglomération TPM et est en charge de l'animation de la démarche ainsi que du secrétariat des différentes instances.

### **Décisions :**

***En l'absence d'opposition et de remarques, le règlement intérieur tel que proposé est adopté à l'unanimité. La version validée du règlement intérieur est annexée au présent compte-rendu.***

***Un avenant à l'arrêté préfectoral de constitution du Comité de baie devra être pris pour intégrer le nouveau Syndicat mixte du bassin versant du Gapeau, créé le 3 février 2014.***

### **3. Présentation de la feuille de route prévisionnelle du Conseil Scientifique pour l'année 2014**

M. PHILIP (CS), rappelle l'intérêt d'avoir un conseil scientifique commun aux deux démarches (Contrat de baie de la rade de Toulon et Contrat de baie des Iles d'or) et indique que la composition de celui-ci a été élargie en 2009 à plusieurs experts du Conseil Scientifique du Parc national de Port-Cros afin de couvrir les domaines d'expertise spécifiques de ce territoire et pour aller dans le sens de l'articulation avec les autres démarches.

M. PHILIP insiste sur la principale mission du Conseil Scientifique pour le Contrat de baie des Iles d'or en 2014. Le travail consistera à évaluer en amont le programme d'actions de manière à permettre aux décideurs d'avoir une lecture de l'efficacité du futur Contrat et de son impact positif sur la qualité de l'eau et des milieux si le programme d'actions est mis en œuvre dans sa totalité. Cet effort de simulation en amont est important pour vérifier si les objectifs seront atteints ou pas.

Le Conseil Scientifique pourra également émettre un avis sur la priorisation des actions à mener et notamment les études structurantes à réaliser en début de Contrat.

Enfin, M. PHILIP souhaite insister sur deux spécificités de ce territoire :

- Le bassin versant du Gapeau, qui connaît actuellement des problèmes de qualité et de quantité. Il informe les membres du Comité de baie que le projet Aquarenova porté par la ville d'Hyères sur ce secteur a reçu un avis favorable du Conseil Scientifique. Toutefois, il attire l'attention sur les éventuels incidents ou accidents qui pourraient survenir et souhaiterait, dans le cadre de ce projet, la mise en place d'une démarche qualité/sûreté permettant de garantir la meilleure sécurité possible, notamment sur le plan sanitaire.
- Le milieu marin et les îles. M. PHILIP se réjouit des travaux de réfection de la station d'épuration de Porquerolles qui vont être engagés et tient à préciser que, concernant le projet Aquarenova sur ce secteur, une concertation avec le Conseil Scientifique du Parc national est en cours.

M. DESPINOY (FFESSM) souhaite avoir des précisions sur ce projet Aquarenova sur l'île de Porquerolles.

M. PHILIP indique qu'il s'agit d'un projet porté par la ville d'Hyères sur l'alimentation en eau de l'île. L'examen de ce dossier par les Conseils Scientifiques des Contrats de baie et du Parc national porte uniquement sur l'aspect scientifique. Il s'agit dans un premier temps de regarder l'équilibre besoins / ressources disponibles sur l'île et dans un deuxième temps de proposer des solutions pour pérenniser l'alimentation en eau de ce territoire. M. PHILIP indique qu'il n'y a à ce jour pas de projet définitif mais des principes allant en faveur d'une solution la plus autarcique possible seront énoncés.

Mme MONFORT rappelle que la question relative à l'alimentation en eau de l'île de Porquerolles n'est pas nouvelle. Deux solutions viables sur le plan quantitatif sont étudiées : un apport par *sealine* ou la réinfiltration dans la nappe d'eau de mer dessalée. Elle confirme que la solution n'est aujourd'hui pas encore choisie. Il a été demandé au délégataire de la Ville en charge de l'eau potable d'approfondir l'étude comparative entre ces deux solutions.

M. ECOCHARD (MART) approuve les propos de M. PHILIP concernant la vigilance à avoir en matière de sécurité sanitaire et insiste par ailleurs sur la nécessité d'être transparent lors de la mise en œuvre de ces démarches.

M. VINCENT indique que l'interaction entre les deux Contrats est un point important. Il n'y a ni de frontière entre ces deux Contrats, ni entre le Contrat de baie des Iles d'or et les autres démarches. L'expérience acquise sur la rade de Toulon pourra servir à ce nouveau territoire.

#### **4. Proposition et validation des enjeux et des objectifs du futur Contrat de baie des Iles d'or**

Mme GAETTI (SAFEGE Assistant à Maître d'ouvrage de TPM) rappelle l'importance de la définition des enjeux et objectifs qui constitueront le squelette du futur programme d'actions.

Après avoir présenté la méthodologie selon laquelle ces enjeux et objectifs ont été définis, Mme GAETTI détaille le contenu : 4 enjeux et 18 objectifs ont ainsi été retenus. Des exemples d'actions ou de typologie d'actions sont présentés conjointement de manière à illustrer les objectifs (voir le diaporama en annexe). Ils ne sont ni exhaustifs ni définitifs car ce sont les maîtres d'ouvrage qui seront force de proposition lors des ateliers de concertation.

M. QUEFFEULOU fait ensuite un point sur l'articulation avec les autres démarches en cours sur le territoire et montre que le travail sur les enjeux et objectifs du futur Contrat s'inscrit bien dans les orientations des autres démarches, notamment celles de la charte du Parc national de Port Cros et du SAGE Gapeau.

M. VINCENT souligne l'importance de démarrer la démarche Contrat de baie quelque soit l'état d'avancement des autres démarches. Il est par ailleurs confiant dans l'avancement et la collaboration entre les différents partenaires, qui partagent le même état d'esprit.

M. MARTINELLI (SAGE) insiste sur la nécessaire articulation entre le Contrat de baie et le SAGE du Gapeau. Il s'agit de deux documents complémentaires qui présentent une forte interaction. Le travail doit donc se faire en bonne intelligence pour coordonner tous les travaux à mener. Concernant le SAGE, une consultation pour la réalisation du diagnostic va être lancée à l'automne 2014 et une concertation locale sera organisée au printemps 2015.

Mme MONFORT insiste sur l'importance de mutualiser la connaissance et les études à conduire afin d'avancer vite et à moindre coût.

Mlle ROUX indique que les travaux réalisés dans le cadre du Contrat de baie des Iles d'or sur le diagnostic du territoire a d'ores et déjà été transmis à la chargée de mission du SAGE Gapeau.

Concernant les enjeux et les objectifs du futur Contrat de baie des Iles d'or, les remarques des membres du Comité de baie sont les suivantes :

M. ECOCHARD (Fédération MART) propose d'ajouter une mention transversale liée au changement climatique dans les enjeux A, B et C.

M. HERROUIN (Pôle Mer PACA), propose de ne pas se limiter au maintien de la qualité du milieu marin (enjeu C), mais de travailler aussi sur les aspects de restauration écologique du milieu marin.

Mme FAYS (Association VIE de l'eau) propose que soient rajoutées les zones d'expansion de crues dans l'objectif 3 de l'enjeu C. Elle informe par ailleurs les membres du Comité de baie sur un récent arrêté préfectoral portant sur la suspension temporaire (jusqu'à mise en conformité) des activités du centre

d'équarrissage de Carnoules (ICPE) dont les rejets polluants impactent fortement la qualité des eaux sur ce secteur.

M. BARRIAU (Syndicat mixte SCOT Provence Méditerranée) insiste sur la nécessité d'articuler le volet mer du SCOT et le contrat de baie. Il ajoute que le nouveau Vice-Président du Syndicat mixte du SCOT n'est autre que le Président du Comité de baie des Iles d'or, ce qui favorisera une bonne articulation entre les démarches. Par ailleurs, il propose de reformuler l'enjeu A de la manière suivante : « Réduction des pollutions liées aux rejets anthropiques vers les milieux terrestres, littoraux et marins ».

Pour rappel, les remarques transmises par certains acteurs avant la réunion du Comité de baie sont les suivantes :

- Remarque du Conseil Scientifique : intégrer la notion d'insularité dans le titre des enjeux A et C : « milieux terrestres, littoraux, insulaires et marins » (spécificité du Contrat de baie des Iles d'or)
- Remarque du CTF : ajouter à l'intitulé de l'enjeu C la mention « en lien avec la gestion du risque »

### **Décision :**

***Les enjeux et les objectifs du Contrat de baie des Iles d'or sont validés sous réserve de l'intégration des remarques formulées ci-dessus. L'arborescence du futur programme d'actions sera donc la suivante :***

### **Enjeu A : Réduction des pollutions liées aux rejets anthropiques vers les milieux terrestres, littoraux, insulaires et marins**

- Améliorer les connaissances et les suivis du milieu
- Réduire les pollutions microbiologiques
- Réduire les pollutions chimiques (métaux-hydrocarbures et organiques)
- Réduire les pollutions par les pesticides et les nutriments
- Connaître les rejets d'autres substances polluantes (médicaments, ...)

### **Enjeu B : Gestion durable des ressources et des milieux naturels**

- Améliorer les connaissances et les suivis du milieu
- Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau du bassin versant et des îles
- Améliorer la gestion qualitative de la ressource en eau du bassin versant et des îles
- Limiter la progression du biseau salé

### **Enjeu C : Préservation et amélioration des fonctionnalités naturelles des milieux terrestres, littoraux, insulaires et marins, en lien avec la gestion du risque**

- Améliorer les connaissances et les suivis du milieu
- Améliorer le fonctionnement hydraulique des cours d'eau pour contribuer à limiter les inondations

- Améliorer les fonctionnalités naturelles des cours d'eau et des zones humides, rétablir la continuité piscicole
- Lutter contre l'érosion côtière
- Maintenir **et/ou restaurer** l'équilibre écologique du milieu marin
- Réduire les macro-déchets et épaves dans les milieux naturels

**Enjeu D : Mise en œuvre d'une animation qui associe durablement les acteurs du territoire et les démarches existantes**

- Animer, suivre et évaluer le Contrat de baie
- Animer un réseau pour renforcer les échanges entre les acteurs
- Communiquer, former et sensibiliser les acteurs et la population

*Remarque : la notion de changement climatique est intégrée implicitement dans la mention « gestion du risque » au niveau de l'enjeu C et les zones d'expansion de crues sont intégrées dans l'objectif 2 de l'enjeu C.*

**5. Prochaines étapes pour la production de l'avant-projet**

Mlle ROUX présente les prochaines étapes du travail pour aboutir à la production de l'avant projet. Une concertation locale va être organisée dès l'automne afin de recueillir les propositions d'actions des futurs maîtres d'ouvrage. 4 ateliers seront ainsi organisés (1 par enjeu) et 2 réunions de restitution seront proposées (1 sur le bassin versant, 1 sur le littoral).

L'objectif est de **remettre l'avant-projet mi-2015**. L'étape suivante sera l'élaboration du Contrat proprement dit avec la rédaction détaillée des fiches actions et l'élaboration du plan de financement pour chacune d'elles.

Plus globalement, la mise en œuvre opérationnelle du Contrat de baie des Iles d'or est visée pour 2016, de manière à **être cohérent avec le nouveau SDAGE** qui est en cours d'élaboration et qui concernera la période 2016-2021.

M. VINCENT indique, au regard de l'expérience acquise sur le Contrat de baie de la rade de Toulon, qu'il est préférable de se limiter à des fiches actions pour lesquelles on est sûrs de leur réalisation. Par ailleurs, il indique qu'un bilan sera effectué à mi-parcours (~2018), ce qui permettra au besoin de recentrer certains projets pour la phase 2 du Contrat.

Mme MONFORT et M ECOCHARD indiquent que, si une priorité est à donner, elle devrait concerner l'enjeu C.

M. VINCENT insiste sur l'importance de la concertation. Il demande à ce titre aux membres du Comité de baie d'être présents aux ateliers thématiques prévus à l'automne 2014 et de ne pas hésiter à faire part de leurs remarques, car une fois cette phase passée, la suite se déroulera rapidement.

M. VINCENT remercie l'ensemble des membres du Comité de baie pour leur participation et clôt la séance en indiquant que la prochaine réunion pourrait se tenir à Pierrefeu du Var au début de l'automne.

## ANNEXE

### **ETAIENT PRESENTS :**

#### ***Collège des représentants des collectivités territoriales***

- M. Gilles VINCENT, Président du Comité de baie des Iles d'or, Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée (Vice-Président), Conseil Général du Var (Conseiller Général)
- Mme Isabelle MONFORT, ville d'Hyères (Adjointe), Parc national de Port-Cros (Présidente)
- Mme Edith AUDIBERT, ville d'Hyères (Adjointe)
- M. Gérard PUVEREL, ville de La Farède (Adjoint)
- M. Jean-Pierre COQUAULT, ville de Solliès-pont (Adjoint)
- M. Joseph FABRIS, ville de Signes (Adjoint)
- Mme Violaine CHEVILLOTTE, ville de Signes (Conseillère municipale)
- M. Patrick MARTINELLI, ville de Pierrefeu (Maire), Commission Locale de l'Eau du SAGE Gapeau (Président)
- M. Jean-Jacques DEPIROU, ville de La Londe (Adjoint)
- M. Michel BARRIAU, Syndicat mixte SCOT Provence Méditerranée (Directeur)
- M. Rémy CASSAN-BARNEL, Syndicat mixte Ports Toulon Provence (Directeur Général)

#### ***Collège des représentants de l'Etat et ses établissements publics associés***

- Mme Sandrine SELLIER-RICHEZ, DDTM du Var (Déléguée Mer et Littoral), Préfecture maritime de Méditerranée
- Mme Nathalie QUELIN, DREAL PACA
- M. Jean-Pierre AUZET, Agence Régional de Santé
- M. Philippe PIERRON, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
- M. Guillaume SELLIER, Parc national de Port-Cros (Directeur)
- M. Eric BOSSU, ONEMA
- Mme Sylvia LOCHON, Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles (Directrice)

#### ***Collège des experts***

- M. Guy HERROUIN, Pôle Mer PACA
- M. Cédric GARNIER, Université du Sud Toulon Var

## **Collège des usagers**

- M. Thierry SAVIO, Chambre d'Agriculture du Var
- M. Julien SGHEIZ, Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins
- Mme Anne BILLANT-BARTHELEMY, Base Aéronavale d'Hyères / Le Palyvestre
- M. Jean ECOCHARD, Fédération MART (Président)
- M. Guy HERROUIN, Association AVSANE
- M. Pierre LAVILLE, Association Les amis de la presqu'île de Giens (Président)
- M. Ramon LOPEZ, Association La Londe Environnement (Président)
- Mme Josette FAYS, Association VIE de l'Eau (Présidente)
- Mme Colette RICHARD, Groupement des CIL de Hyères (Présidente)
- M. Guy HILY, Fédération Varoise d'Activités Nautiques (Président)
- M. Claude MAZZELLA, Fédération Varoise d'Activités Nautiques (Secrétaire Général)
- M. Patrick DESPINOY, FFESSM (Président du Comité Départemental)
- M. Franck CHAUVET, Fédération hydraulique du Var (Président)
- Mme Chantal DANIEL, UFC Que Choisir – Toulon
- M. Patrick COLLET, CIL de la vallée de Sauvebonne

## **Assistaient également à la réunion :**

- M. Patrick PHILIP, Président du Conseil Scientifique des Contrats de baie de la Rade de Toulon et des Iles d'or
- M. Jacques BRUNO, ville d'Hyères
- M. Cédric L'HENAFF, ville d'Hyères
- M. Damien BELLON, ville d'Hyères
- Mme Aude PALMARO, Conseil Général du Var
- Mme Maryline CUESTA, Syndicat mixte Ports Toulon Provence
- Mme Chaû TON, Syndicat mixte du bassin versant du Gapeau
- Mme Nathalie COQUELET, DDTM du Var (Délégation Mer et Littoral)
- M. Christian RANSAC, DDTM du Var (Délégation Mer et Littoral)
- M. Francis DAUPHINOT, DDTM du Var (SEMA)
- Mme Laurence BONAMY, Parc national de Port-Cros
- Mme Sabine GAETTI, SAFEGE
- Mme Lucie BIZZOZERO, SAFEGE
- Mme Catherine FOULEX, Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée
- M. Guirec QUEFFEULOU, Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée
- Mlle Magali ROUX, Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée

### **ETAIENT EXCUSES :**

- M. le Préfet du Var
- M. le Préfet maritime de Méditerranée
- M. le Président du Conseil Général du Var
- Mme la Vice-Présidente du Conseil Régional PACA
- M. le Président de l'Association des Maires du Var
- M. le Maire de La Crau
- M. le Maire de Cuers
- M. le Président de la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau
- M. le Président de la Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures
- M. le Président de la Communauté de Communes Val d'Issole
- M. le Président du Syndicat intercommunal des communes du littoral varois
- M. le Président du SIVOM du canton de Solliès-pont
- M. le Président du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau des communes de la région Est de Toulon
- M. le Directeur Départemental de la DDPP du Var
- M. le Directeur Départemental de la DDCS du Var
- M. le Responsable de l'Antenne Méditerranée de l'Agence des Aires Marines Protégées
- M. le Colonel délégué militaire départemental
- M. le Directeur de l'IFREMER
- M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var
- M. le Président de la Fédération du Var pour la pêche et la protection du milieu aquatique
- Mme la Présidente du Syndicat agricole et horticole de Hyères

### **ETAIENT ABSENTS (ou non représentés) :**

- M. le Maire de Solliès-ville
- M. le Maire de Solliès-toucas
- M. le Maire de Méounes
- M. le Maire de Belgentier
- Mme le Maire de Puget-ville
- M. le Maire de Carnoules
- M. le Maire de Pignans
- Mme le Maire de Collobrières
- M. le Maire de Bormes
- M. le Président de la Communauté de Communes Sud Sainte-Baume
- M. le Président de la Communauté de Communes Cœur du Var
- M. le Préfet coordonateur de Bassin
- M. le Directeur Régional de la DIRECCTE

- M. le Délégué Régional du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
- M. le Délégué Régional de l'ADEME
- M. le Contrôleur Général des Armées, chargé des installations classées
- M. le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Var
- M. le Président de l'Agence de développement touristique Var Tourisme
- M. le Président de la Fédération Française des pêcheurs en mer
- M. le Directeur du CELM de l'île du Levant
- M. le Directeur de l'AIA Cuers / Pierrefeu
- M. le Président de la LPO